

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2020

---

MESURES DE SÛRETÉ À L'ENCONTRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS TERRORISTES -  
(N° 2754)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

M. Ciotti, M. Le Fur, M. Brochand, M. Deflesselles, M. Viala, Mme Trastour-Isnart, M. Masson,  
M. de Ganay, M. Reda, Mme Beauvais, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pauget, Mme Valentin,  
M. Viry, Mme Louwagie, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, M. Pierre-Henri Dumont,  
M. Schellenberger, Mme Bazin-Malgras et M. de la Verpillière

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« sept ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi prévoit la possibilité d'ordonner une présentation périodique aux services de police ou aux unités de gendarmerie, dans la limite de trois fois par semaine. Le présent amendement propose de porter cette fréquence de présentation à 7 fois par semaine.